



Les **Cogitations** sont des rencontres professionnelles permettant d'approfondir un thème et d'ouvrir la réflexion à l'ensemble des acteurs de l'écosystème du livre

- Auteurs
- Libraires
- Bibliothécaires
- Organiseurs de manifestations littéraires
- Personnels et membres d'associations
- Élus et responsables de services des collectivités territoriales...



LES **ATELIERS** DE  
**RÉFLEXION**  
AUTOUR DU  
**LIVRE**



Agence régionale  
du livre et de la lecture  
HAUTE-NORMANDIE

**RENSEIGNEMENTS**

Séverine Garnier, Administration, Communication, Formation  
02 32 10 46 36  
sgarnier@arl-haute-normandie.fr

[www.arl-haute-normandie.fr](http://www.arl-haute-normandie.fr)

L'ARL est sur Facebook

**LE CONTRAT  
D'ÉDITION NUMÉRIQUE**

**JEUDI 18 OCTOBRE 2012 DE 9H30 À 12H30**  
Entrée libre sur inscription

PÔLE RÉGIONAL DES SAVOIRS – salles 2 et 3  
115, boulevard de l'Europe à Rouen  
Métro : Europe

Agence régionale du livre  
et de la lecture de Haute-Normandie  
Pôle régional des Savoirs  
115 Boulevard de l'Europe  
76100 ROUEN

Affranchir  
au tarif  
en vigueur



DÉPARTEMENT DE  
**LEURE**

safia



la culture avec  
la copie privée

# LE CONTRAT D'ÉDITION NUMÉRIQUE

JEUDI 18 OCTOBRE 2012 DE 9H30 À 12H30

Entrée libre sur inscription

PÔLE RÉGIONAL DES SAVOIRS – salles 2 et 3  
115, boulevard de l'Europe à Rouen  
Métro : Europe



Valérie Barthez, juriste spécialisée en propriété littéraire et artistique, est titulaire d'un DEA de Propriété Intellectuelle et a débuté au sein de la chaîne Paris Première. Pendant 10 ans, elle a assuré la fonction de responsable du Département audiovisuel de l'ADAGP, la Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques. Depuis 2008, elle est responsable juridique de la Société des gens de lettres (SGDL\*).

\* Fondée en 1838 par d'illustres écrivains, parmi lesquels Victor Hugo, Alexandre Dumas ou Honoré de Balzac, la Société des gens de lettres (SGDL) est une association reconnue d'utilité publique qui représente aujourd'hui quelque 6000 auteurs de l'écrit. Elle a pour vocation de soutenir les auteurs, sur un plan économique, social et juridique, et de défendre et promouvoir le droit d'auteur.

Le contrat d'édition est le contrat par lequel l'auteur d'une œuvre de l'esprit (ou ses ayants droit) cède à des conditions déterminées à une personne appelée éditeur le droit de fabriquer en nombre des exemplaires de l'œuvre, à charge pour elle d'en assurer la publication et la diffusion. Art. L.132-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Qu'en est-il pour l'édition numérique ? Depuis le mois de septembre 2011, des négociations ont été entreprises entre le Conseil permanent des écrivains (CPE) et le Syndicat national de l'édition (SNE) au sein du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA). Divers points ont été abordés : faut-il un contrat séparé ? Pour quelle durée et quelle rémunération ?

Valérie Barthez reviendra sur les différentes clauses du contrat d'édition numérique, sur l'avancée des négociations et sur l'état des différents dossiers liés au numérique.

Cette rencontre s'adresse aux auteurs et aux éditeurs.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner

- > par mail à [arl.inscription@gmail.com](mailto:arl.inscription@gmail.com)
- > par fax au 02 32 10 04 84
- > ou par courrier

Madame / Monsieur : .....

Fonction : .....

Organisme : .....

Adresse électronique : .....

Participera à la **Cogitation #11**, atelier de réflexion autour du livre, du jeudi 18 octobre 2012, de 9h30 à 12h30.

Souhaite recevoir une attestation de présence à l'issue de la rencontre.

Fait à .....

Le .....

Signature

LES ATELIERS  
DE  
RÉFLEXION  
AUTOUR DU  
LIVRE